

COIL
Société anonyme
Siège social : rue de la Presse 4 à 1000 Bruxelles
Registre des personnes morales (Bruxelles) 0448.204.633

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE SUR LA SUPPRESSION DU DROIT DE
SOUSCRIPTION PREFERENTIELLE ET L'EMISSION DE DROITS DE
SOUSCRIPTION A UN PRIX POTENTIELLEMENT INFERIEUR AU PAIR
COMPTABLE DES ACTIONS EXISTANTES**

(ARTICLES 596 ET 582 DU CODE DES SOCIETES)

Conformément à l'article 596 du Code des sociétés, le présent rapport décrit le prix d'émission et les conséquences financières, pour les actionnaires, de l'émission proposée de droits de souscription en faveur des ouvriers de la société, émission qui requiert la suppression du droit de préférence des actionnaires.

Compte tenu du fait que le prix d'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'exercice des droits de souscription pourrait - en fonction de l'évolution du cours de l'action et donc du prix d'exercice des droits de souscription - être en dessous du pair comptable des actions existantes le présent rapport est également établi sur la base de l'article 582 du Code des sociétés qui prévoit que :

Lorsque l'émission d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes de la même catégorie est à l'ordre du jour d'une assemblée générale, la convocation doit le mentionner expressément.

L'opération doit faire l'objet d'un rapport détaillé du conseil d'administration portant notamment sur le prix d'émission et sur les conséquences financières de l'opération pour les actionnaires. Un rapport est établi par un commissaire ou à défaut, par un réviseur d'entreprise désigné par le conseil d'administration, ou par un expert-comptable externe désigné de la même manière, par lequel il déclare que les informations financières et comptables contenues dans le rapport du conseil d'administration sont fides et suffisantes pour éclairer l'assemblée générale appelée à voter cette proposition.

Comme indiqué dans le rapport spécial établi parallèlement sur la base de l'article 583 du Code des Sociétés et relatif à l'objet et à la justification de l'émission des droits de souscription, l'émission proposée est destinée à permettre la mise en place d'un plan de droits de souscription qui permettra d'offrir, aux ouvriers de la société, une compensation potentielle du manque à gagner résultant, dans leur chef, des périodes de chômage économique auxquelles ils sont actuellement confrontés en raison de la conjoncture économique très défavorable. Ce plan a également pour objectif d'accroître l'implication des ouvriers dans l'activité de l'entreprise.

Les modalités des droits de souscription sont plus amplement décrites dans le rapport établi sur la base de l'article 583 du Code des sociétés.

Chaque droit de souscription préférentiel permettra à son bénéficiaire d'acquérir une action à sa valeur réelle au moment de l'offre, qui sera fixée, au choix du conseil d'administration au moment de l'offre des droits de souscription.

- soit au cours moyen de clôture de l'action pendant les trente jours précédant l'offre,
- soit au dernier cours de clôture qui précède le jour de l'offre.

Etant donné que le prix de souscription réel des droits de souscription n'est pas connu à la date de rédaction du présent rapport, les conséquences de l'émission proposée pour les actionnaires

existants, en particulier quant à leur quote-part dans les fonds propres de la société, ne peut être décrite que par référence à un prix d'exercice théorique.

A. Conséquences de l'opération sur la quote-part dans les bénéfices et dans les capitaux propres.

A titre de prix d'exercice théorique, l'on peut se référer au cours de clôture de l'action le 23 avril 2009, à savoir 4,40 EUR. Ce prix d'exercice théorique est en dessus du pair comptable des actions existantes (à savoir, 3,07 EUR), de sorte qu'il y a une prime d'émission. La différence entre le pair comptable des actions existantes et le prix de souscription des actions sera affectée à un compte spécial « prime d'émission ».

Le capital de la société s'élève actuellement à EUR 4.986.852,08 et est représenté par 1.622.798 actions.

L'incidence de l'émission proposée sur la situation des actionnaires de la société peut être calculée théoriquement comme suit, en partant du prix théorique d'exercice des droits de souscription égal au cours de clôture de l'action le 23 avril 2009, à savoir 4,40 EUR, et en comparant la valeur comptable et le pair comptable de l'action Coil avant l'exercice des droits de souscription et cette même valeur et le pair comptable après exercice de tous les droits de souscription.

Les calculs dans le tableau ci-dessous montrent l'évolution du capital social et du nombre d'actions et sont opérés sur la base du montant du capital et du nombre d'actions existantes à la date du présent rapport tels que susvisés. Ils tiennent compte d'une augmentation du capital social de 162.455,19 EUR (soit 3,07 EUR * 52.917 EUR).

	Montant du capital social (1)	Nombre d'actions (2)	Pair comptable (3)=(1)/(2)
avant émission des actions	4.986.852,08	1.622.798	3,07
après émission des actions	5.149.307,27	1.675.715	3,07

Dans l'hypothèse d'un prix d'émission des actions de 4,40 EUR, donc d'une augmentation des fonds propres de 232.834,8 EUR, l'évolution de la quote-part des actionnaires existants dans le bénéfice/la perte de l'année 2008 et dans les capitaux propres est reprise dans les tableaux ci-dessous. L'évolution est donnée sur base des chiffres tels que repris dans les comptes de résultat, consolidé et non-consolidé, – encore non audités – de la société au 31 décembre 2008.

Quote-part dans le bénéfice et dans les fonds propres sur base des chiffres au 31/12/08 (consolidés et en IFRS):

	31/12/2008 consolidé IFRS	Augmentation de capital suite à l'exercice des nouveaux droits de souscription
Prix d'émission en EUR ¹		4,40
Résultat net en EUR au 31/12/2008 (avant dividendes)	(924.150)	(924.150)
Nombre d'actions	1.622.798	1.675.715
Bénéfice/(perte) par actions en EUR	(0,57)	(0,55)
Fonds propres	12.959.000	13.191.835
Valeur intrinsèque par actions en EUR	7,99	7,88

Quote-part dans le bénéfice et dans les fonds propres sur base des chiffres au 31/12/08 (non-consolidés et en GAAP belge)

	31/12/2008 non- consolidé GAAP belge	Augmentation de capital suite à l'exercice des nouveaux droits de souscription
Prix d'émission en EUR ²		4,40
Résultat net en EUR au 31/12/2008 (avant dividendes)	(2.348.555)	(2.348.555)
Nombre d'actions	1.622.798	1.675.715
Bénéfice/(perte) par actions en EUR	(1,45)	(1,40)
Fonds propres	12.737.197	12.970.032
Valeur intrinsèque par actions en EUR	7,85	7,74

B. Conséquences de l'opération dans les bénéfices et dans les capitaux propres en cas d'émission d'actions en dessous du pair comptable des actions existantes.

¹ Prix d'émission théorique sur base du cours de clôture de l'action Coil le 23 avril 2009.

² Prix d'émission théorique sur base du cours de clôture de l'action Coil le 23 avril 2009.

Dans les tableaux ci-dessous l'évolution de la quote-part des actionnaires dans le bénéfice et dans les fonds propres est donnée sur base d'un prix théorique d'exercice des droits de souscription de 2,07 EUR, à savoir 1 EUR en dessous du pair comptable des actions existantes.

Quote-part dans le bénéfice et dans les fonds propres sur base des chiffres au 31/12/08 (consolidés et en IFRS):

	31/12/2008 consolidé IFRS	Augmentation de capital suite à l'exercice des nouveaux droits de souscription
Prix d'émission en EUR ³		2,07
Résultat net en EUR au 31/12/2008 (avant dividendes)	(924.150)	(924.150)
Nombre d'actions	1.622.798	1.675.715
Bénéfice/(perte) par actions en EUR	(0,57)	(0,55)
Fonds propres	12.959.000	13.068.538
Valeur intrinsèque par actions en EUR	7,99	7,80

³ Hypothèse d'un prix d'émission théorique de 1 EUR en dessous du pair comptable des actions existantes.

Quote-part dans le bénéfice et dans les fonds propres sur base des chiffres au 31/12/08 (non-consolidés et en GAAP belge)

	31/12/2008 non- consolidé GAAP belge	Augmentation de capital suite à l'exercice des nouveaux droits de souscription
Prix d'émission en EUR ⁴		2,07
Résultat net en EUR au 31/12/2008 (avant dividendes)	(2.348.555)	(2.348.555)
Nombre d'actions	1.622.798	1.675.715
Bénéfice/(perte) par actions en EUR	(1,45)	(1,40)
Fonds propres	12.737.197	12.846.735
Valeur intrinsèque par actions en EUR	7,85	7,67

C. Conséquences de l'opération sur la structure de l'actionariat.

L'émission de nouvelles actions à la suite de l'exercice des droits de souscription entraînera une dilution de l'actionariat actuel de la société comme suit : si tous les 52.917 droits de souscription sont exercés, il en résultera une dilution des actions existantes dans le bénéfice de la société de 1/1.622.798 à 1/1.675.715. La dilution est donc d'environ 3%.

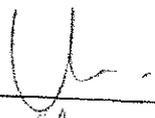
Dans l'hypothèse de l'exercice de tous les droits de souscription, la structure de l'actionariat sera donc la suivante après l'augmentation de capital qui en résultera :

	Nombre d'actions	%
Actionnaires existants	1.622.798	97%
Nouvel/nouveaux actionnaire(s) (Bénéficiaires du plan de droits de souscription)	52.917	3%
Total	1.675.715	100%

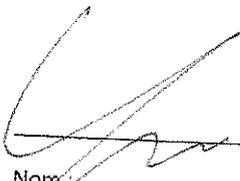
⁴ Hypothèse d'un prix d'émission théorique de 1 EUR en dessous du pair comptable des actions existantes.

Fait à Landen, le 29 avril 2009

Pour le conseil d'administration,



Nom : *Chevrier*
Administrateur



Nom :
Administrateur